



BULLETIN D'ADHESION 2024

Nom Prénom : Date de naissance :

Adresse : N°API (n° rucher) :

Code Postal : Commune : TEL :

Adresse e-mail :@.....(nous permettra de vous transmettre rapidement et sans frais toute information utile. Elle ne sera transmise à aucun organisme)

Nombre total de ruches en exploitation **obligatoire et en conformité à votre déclaration de détention de ruches 2023**

Abonnement magazine ABEILLE DE FRANCE :

J'adhère à l'abonnement Abeille de France :

26,00 €

Je n'adhère pas l'abonnement Abeille de France :

Assurances ruches :

Je ne prends pas d'assurance :

Je choisis une assurance (choisir entre les 3 formules d'assurance ci-dessous)

Je choisis **l'assurance BRONZE** : Responsabilité civile (RC) Défense pénale et Recours – Eco-contribution CITEO

Dès la première ruche

0,30 € X

=

€

Nbr de ruches

Je choisis **l'assurance ARGENT** : assurance Bronze + Incendie Tempête (IT)

Dès la première ruche

1,30 € X

=

€

Nbr de ruches

Je choisis **l'assurance OR** : assurance Bronze + Argent + Multirisques (MR)

Dès la première ruche

3,00 € X

=

€

Nbr de ruches

Cotisation au **Syndicat National** d'Apiculture : **OBLIGATOIRE**

Obligatoire

5,50€

Cotisation au **Syndicat Apicole** de la Charente :

Obligatoire

16,00 €

TOTAL DE L'ADHESION : €

Votre adhésion au SNA vous donne droit en plus des assurances à : a) à l'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit b) à l'accès aux événements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit c) à l'accès aux webinaires du SNA d) à la prise en charge de l'éco-contribution CITEO par le SNA à la hauteur du nombre de ruches cotisantes (délivrance d'une attestation sur demande)

Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance sur le site : <https://www.snaticulture.com/assurances-apicoles-2024/>

IMPORTANT

Votre abonnement à Abeille de France ainsi que l'assurance de vos ruches pour 2024 ne seront effectifs qu'à réception de votre bulletin d'adhésion daté et signé accompagné de votre **règlement par chèque libellé à l'ordre du Syndicat Apicole de la Charente et adressé SANS TARDER à :**

Ginette LAMBERT – 23 chemin des Chaumes de Breuty – 16400 LA COURONNE

A Le

Signature :

Vous pouvez obtenir une attestation d'assurance (nécessaire pour la vente de miel sur les marchés), sur votre espace personnel du SNA – via l'application API CONNECT (explication dans l'annexe jointe).